Rencontre avec un partenaire: QualiPaysage

Marc Loiseleur
Président de Qualipaysage

PAR EVE IZAMBART

NOUS UTILISONS SOUVENT DES LABELS, DES QUALIFICATIONS. NOTRE CORRESPONDANTE À QUALIPAYSAGE, EVE IZAMBART, NOUS EXPLIQUE LE FONCTIONNEMENT DE CETTE STRUCTURE PARITAIRE. A LA SUITE DE SON PROPOS, ELISABETH FOURNIER NOUS EXPLIQUE COMMENT LES ENTREPRISES DU PAYSAGE SONT IMPLIQUÉES DANS CES DIVERSES CERTIFICATIONS.

QualiPaysage est l'unique organisme professionnel qui attribue des certificats de qualifications aux entreprises du paysage délivrés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Ainsi, 40 qualifications et 4 habilitations dans différents corps de métiers (création, terrains de sports, élagage, arrosage intégré...) sont attribués lors de commissions techniques (2 sessions actuellement par an) pour une durée de quatre ans.

Le processus d'attribution des qualifications est basé sur des critères précis. Les commissions jaugent des compétences de chaque entreprise en matière technique, humaines, de leurs références ou encore du respect des règles professionnelles. Des attestations de travaux signées par les donneurs d'ordre permettent d'apprécier et d'évaluer les prestations des entreprises. Il est en effet tout aussi important de reconnaître les compétences et le savoir-faire d'une entreprise que d'être en capacité d'évaluer la qualité de ses prestations.

A ce jour, quelques 900 entreprises qualifiées présentent donc des garanties solides pour les donneurs d'ordre et proposent des compétences validées pour assurer la réalisation de travaux dans les règles de l'Art.

UNE ÉQUIPE D'ACTEURS VARIÉS SE MOBILISE

Le siège social de QualiPaysage est basé dans le 13e arrondissement de Paris où trois personnes travaillent sous la direction de Danièle Deligny, déléguée générale.
QualiPaysage est une organisation paritaire réunissant maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entrepreneurs et institutionnels.

Le bureau est ainsi composé d'un président, Marc Loiseleur (groupe Loiseleur), de deux vices-présidents, Frédéric Ségur (Grand Lyon) et Thierry Muller (entreprise TM espaces verts SAS), d'un secrétaire Michel Bernard (architecte, d'un secrétaire adjoint, Rémi Sublet (bureau d'études Villes et Paysages), d'un trésorier et de Guy Courserant (entreprise Courserant SAS).

Le bureau souhaitait qu'une parité soit conservée avec 4 donneurs d'ordres et 4 entrepreneurs. Aussi, en octobre 2014, Eve Izambart (ville de Montfermeil et représentante d'Hortis) et Michèle Gasquet (entreprise SOFRAEVE et représentante de l'UNEP) ont intégré le bureau.
D'autres membres de notre association sont impliqués dans l'organisation de QualiPaysage : Jacques Macret au conseil d'administration, Jacques Postic et Jean-François Bouvet dans les commissions d'attribution.

TROIS AXES D'ACTION

1 - La simplification des procédures

Le 22 septembre 2014, le site Internet de QualiPaysage faisait peau neuve. De nouvelles fonctionnalités ont été installées ayant pour objectifs la simplification des procédures et la dématérialisation des dossiers de qualification. Cette simplification devant permettre au plus grand nombre d'accéder aux qualifications et de constituer plus facilement et rapidement leur dossier.
C'est ainsi que depuis le 1e janvier 2015, 603 entreprises ont pu effectuer leur renouvellement annuel en ligne. Fin 2015, la dématérialisation des procédures sera complète avec l'envoi des attestations des donneurs d'ordres directement via le site. Un espace a été à cet effet créé pour les donneurs d'ordres qui pourront valider les attestations de travaux des entreprises.

2 - Le rapprochement avec les donneurs d'ordres privés

La volonté de QualiPaysage est de recueillir les avis des donneurs d'ordres et de les impliquer dans l'évolution du titre de qualification afin de mieux répondre à leurs besoins. En effet, force est de constater que les donneurs d'ordres privés manquent d'informations sur les entreprises du paysage, et que bien souvent, leurs choix sont fondés uniquement sur le prix des prestations et non sur le réel savoir-faire de l'entreprise.
Compte tenu de la nécessité de rendre plus lisible QualiPaysage, un outil de communication est en préparation présentant les qualifications et l'intérêt d'avoir recours à des entreprises qualifiées. Une rencontre sera prochainement organisée avec différents donneurs d'ordres privés pour échanger et confirmer les pistes de réflexion en cours sur ce sujet.

Par ailleurs, de plus en plus de donneurs d'ordres privés et publics souhaitent faire appel à des entreprises ayant engagé une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Après son séminaire du 8 juillet 2014 sur le thème « RSE : une opportunité pour les entreprises » QualiPaysage souhaite être moteur pour promouvoir la reconnaissance de ces entreprises.

3 - L'évolution vers des critères plus qualitatifs

A ce jour, QualiPaysage atteste de la capacité à faire des entreprises. L'évolution de nos métiers et des demandes, comme la prise en compte de la préservation de l'environnement, l'écologie, doivent faire évoluer cet aspect qualitatif.

En réalisant un travail en concertation avec les différentes organisations et aux côtés des donneurs d'ordres, des systèmes de contrôle plus larges doivent être instaurés à partir de grilles d'évaluation portant aussi sur les compétences humaines, la formation des hommes dans l'entreprise, la prise en compte de la dimension RSE, le système de management environnemental, les process qualité… La prise en compte de ces nouvelles dimensions permettra de faire évoluer les critères d'appréciation d'une entreprise d'un point de vue plus global et qualitatif.
Plusqu'un certificat, QualiPaysage doit rester un véritable outil pour les donneurs d'ordres pour leur permettre de sélectionner les entreprises.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC HORTIS

Une récente rencontre entre les présidents, Jean-Pierre Gueneau et Marc Loiseleur ainsi que Danièle Deligny, déléguée générale a permis d'échanger sur les points qui nous rapprochent et pour lesquels une étroite collaboration est essentielle. Le zéro Phyto, les aspects de qualification en matière de gestion différenciée, les critères d'analyse dans les appels d'offres, sont des sujets abordés lors de cette rencontre et pour lesquels il est primordial de travailler ensemble pour être plus efficace.
Il a également été évoqué les différents partenariats pouvant être développés avec QualiPaysage, déjà présent dans notre revue, et lors du congrès de Lorient qui a permis des échanges fructueux.
Une maison du Paysage devrait ouvrir ses portes dans les prochains mois réunissant sur un même site plusieurs entités telles que QualiPaysage, Val'Hor, la FNPHP, l'UNEP, Hortis... Lieu d'échanges sur les mutations et les exigences de nos métiers, ce site permettrait de défendre des projets communs.

Après le départ de deux de nos collègues, des postes sont à pourvoir au sein des commissions d'attribution. Elles ont lieu deux fois par an sur une ou deux journées en fonction du nombre de dossier et se déroulent au siège de QualiPaysage.

Une expérience en Commissions Régionales d'Examen est préférable pour pourvoir à ces postes. Les candidatures sont à envoyer à Jean-Pierre Gueneau qui se chargera de les transmettre à QualiPaysage.

Vous pourrez retrouver QualiPaysage tout comme Hortis au salon Paysalia qui se déroulera du 1er au 3 décembre 2015 à Lyon.

Pour plus d'informations:
www.qualipaysage.org / contact@qualipaysage.org

POUR L'UNEP, L'IDENTIFICATION DES ENTREPRISES DU PAYSAGE EST UNE NÉCESSITÉ

Les 28 000 entreprises du paysage sont réparties sur l'ensemble du territoire et 30% de leur chiffre d'affaire concerne les marchés publics. Bien qu'une large majorité de celles-ci (95%) soit composée de moins de 10 salariés, les entrepreneurs n'hésitent pas à faire preuve d'innovation pour conquérir de nouveaux marchés. Ils disposent ainsi de différentes solutions pour valoriser leurs compétences et donner une nouvelle orientation à leurs entreprises.

• Comment les connaître et identifier leur spécialité ?

Selon les attentes du client, il existe des reconnaissances officielles permettant d'identifier une entreprise. Celles-ci portent sur différents aspects : le service, les démarches de développement durable ou simplement les compétences paysagères. Mais pour s'y retrouver dans ces reconnaissances, il convient de les présenter.

• La qualification Qualipaysage : un atout au cœur de la profession

Une qualification permet d'assurer la capacité à faire d'un prestataire, selon des critères définis portant sur les moyens humains et matériels notamment. Pour le secteur paysager, Qualipaysage demande des attestations de travaux signés des maitres d'ouvrage, attestant de l'expérience et des capacités techniques de l'entreprise.
Les titres de qualification des entreprises de paysage sont décernés par Qualipaysage sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture depuis 1970.

Le titre de qualification atteste officiellement des garanties suivantes :
- le chiffre d'affaires moyen hors taxe réalisé par l'entreprise sur les trois dernières années (défini par « la classe»),
- et que l'entreprise a présenté pour l'obtenir des références valables dans les spécialités concernées.

Les qualifications portent :
- En création : espaces verts, terrains de sport, reboisement, paysage d'intérieur, arrosage automatique, végétalisation, génie végétal en milieu aquatique et végétalisation des toitures.
- En entretien : espace vert, élagage et fauchage
- Sur les habilitations travaux sur routes, autoroutes et grandes infrastructures

QualiPaysage
PROFESSIONNELS QUALIFIÉS
DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT